

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE dans le secteur public – campagnes 2011/2012 et 2012/2013

Aujourd'hui, 2 242 contrats ont été validés par des organismes publics contre 2 270 pour la campagne précédente.

Les CFA qui forment le plus d'apprentis sont :

- Le CFA académique de Créteil (144 contrats)
- Le CFA des métiers de la santé et de la solidarité (141 contrats)
- Le CFA des métiers de l'animation sportive et socio-culturelle (135 contrats)
- Le CFA pharmacie, santé, sanitaire et social (132 contrats, en nette diminution de 60 contrats par rapport à l'année précédente)

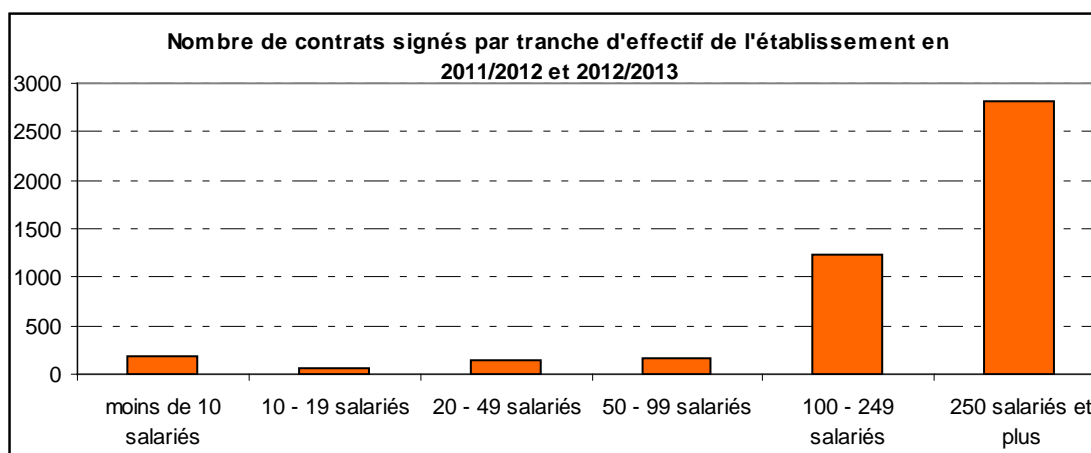
La répartition selon la durée des contrats est sensiblement la même que pour la population générale des apprentis (un contrat sur deux est d'un an, 40% des contrats courent sur deux ans).

Les employeurs

Lors des deux campagnes étudiées, 540 employeurs publics ont signé au moins un contrat d'apprentissage. Parmi ceux-ci, 351 ont signé un contrat lors de deux campagnes.

L'employeur qui utilise le plus de contrats d'apprentissage est la ville de Paris, avec 430 contrats en 2012/2013. Vient ensuite le département du Val-de-Marne qui a signé 73 contrats et la Caisse des Dépôts et Consignations (67, en augmentation de 29 contrats). Aucun autre employeur n'a signé plus de 50 contrats sur la campagne et 247 n'en ont signé qu'un seul.

Les employeurs sont regroupés sur Paris et la petite couronne. Toutefois, le deuxième département où le plus de contrats sont signés est les Yvelines. C'est le seul département de la grande couronne dans lequel un nombre conséquent de contrats sont signés.



Source Ariane, traitement DIRECCTE

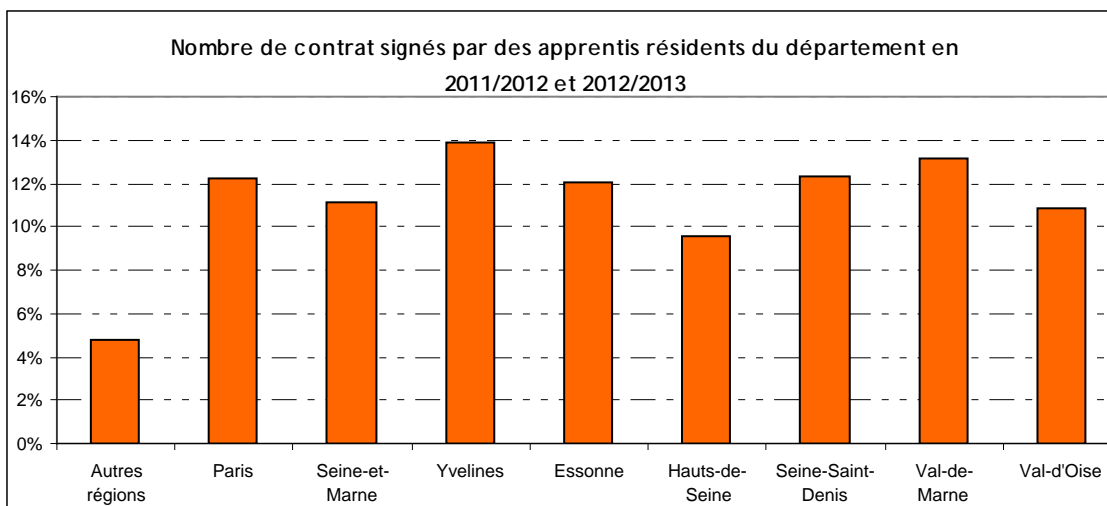
Les contrats sont très majoritairement signés dans les plus gros établissements. Seulement 191 contrats ont été signés en deux ans par des employeurs de moins de 10 salariés.

Les apprentis

L'étude sur les apprentis est menée sur les deux campagnes simultanément.

La grande majorité des apprentis signent leur premier contrat d'apprentissage (90 %) ; cette proportion est encore plus forte que celle constatée dans l'apprentissage privé.

Les apprentis sont majoritairement des femmes (60 %), contrairement à la situation de l'apprentissage privé.



Source Ariane, traitement DIRECCTE

La répartition des lieux de résidence des apprentis est très différente de celle des départements de signature des contrats. Les apprentis résident fréquemment dans des départements de la grande couronne. Une part non négligeable des apprentis habitent dans d'autres régions. Les apprentis du secteur public sont plus âgés que ceux de l'apprentissage privé. C'est surtout vrai pour les apprentis âgés de moins de 18 ans, qui ne représentent que 15 % du total, en retrait de 10 points par rapport à leur proportion dans le secteur privé.

Le niveau de diplôme n'est pas très bien renseigné dans la base Ariane. Pour 17 % de contrats il n'est pas possible de le connaître. L'étude se déroule donc sur seulement 83 % des contrats en ce qui concerne le niveau de diplôme.

Les apprentis du secteur public préparent plus de CAP et de BEP que les autres.

Les diplômes *a priori* les plus préparés dans l'apprentissage public par niveau de formation sont les suivants :

- Le diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (406) et le CAP petite enfance (325)
- Le brevet professionnel de loisirs tout public (71) et le baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne (54).
- Le diplôme d'état d'infirmière (62) et le BTS assistant de manager (48)
- La licence professionnelle chargé de communication en collectivités territoriales (20)
- Le master professionnel ingénierie des projets de développement social urbain et de développement durable (28).